

La Valette-du-Var - La Coupiane



© Drac paca, Eve Roy, 2015

- département : Var
- commune : La Valette-du-Var
- appellation : **La Coupiane**
- adresse : Avenue Paul Valéry
- auteur : Jean Dravet, Pierre Fries, Georges Borde (architectes)
- date : 1964-1968
- protection : édifice non protégé
- label patrimoine XXe : Commission régionale du patrimoine et des sites (CRPS) du 2 juillet 2015

Au début des années 1960, les besoins en logements de l'agglomération toulonnaise s'intensifient, notamment pour loger les rapatriés d'Afrique du Nord. Pour y répondre, les pouvoirs publics vont orienter l'urbanisation vers les communes limitrophes comme La Valette-du-Var, où était disponible un foncier important, plat et facilement aménageable. La réalisation de la pénétrante est en 1964 entre la place du champ de Mars à Toulon et Le Tombadou à la Valette rendait ces terrains facilement accessibles.

Le programme de 1964 s'articulait autour d'un axe central est-ouest, avec des surfaces commerciales en pied d'immeubles et au cœur du projet un centre récréatif (snack, drugstore, boîte de nuit, piscine, tennis, qui sera réaffecté en lieu culturel dans les années 1980). Des terrains étaient réservés aux équipements scolaires.

L'ensemble labellisé correspond à cette première tranche (900 logements), réalisée par l'agence Dravet, Borde, Fries, qui est à l'origine de l'urbanisation du quartier et anticipe la création de la ZAC de La Coupiane, lancée en 1970.

Le projet général prenait en compte l'orientation du soleil et la topographie des lieux, et présentait d'importantes qualités, en termes de conception des appartements, de traitement climatique, de préoccupation sociale et de traitement urbain.

Au nord, dégagés du masque de la colline, les bâtiments s'articulent autour du mail central est-ouest projeté. Les bâtiments se développent le long d'espaces publics bien définis (voirie, mail, place). Les constructions se développent en R+5 avec des duplex aux 4^{ème} et 5^{ème} niveaux, qui permettent d'éviter l'installation d'ascenseurs. Les logements, spacieux, comportent des terrasses au dernier niveau. Tous sont pourvus de loggias d'une profondeur de 2,70 m, au-delà de la pratique du moment.

Les commerces développés en rez-de-chaussée, côté sud, se situent en retrait de la façade. Un portique assure la protection contre la pluie en hiver et le soleil en été, avec en partie haute des claustras en lames de bois horizontales de même type que les garde-corps. Sur les deux tours construites par le cabinet Dravet, Borde et Fries des lames verticales en bois permettent d'occulter les loggias orientées à l'Ouest.

La première tranche, mail et bâtiments ainsi que les deux tours, est achevée en 1968.

Au sud, près de la colline du Thouar, sont projetés des bâtiments type tours pour que les logements bénéficient du maximum d'ensoleillement. Ces tours étaient assises sur des socles permettant de différencier les flux piétons et automobiles et assurant le stationnement des automobiles.

Suite à des démêlés entre le promoteur et la banque, le projet est arrêté. La banque reprend le projet et ne garde pas l'équipe de conception; elle fera appel à Pierre Guieu pour réaliser la deuxième tranche : les 10 tours conserveront leurs implantations d'origine mais sans le socle initial.

Outre les qualités précédemment évoquées, cette réalisation est une expérience urbaine sans précédent dans le Var, une référence dans la profession, qui se caractérise par son échelle humaine, sa mixité sociale et la présence pérenne d'équipements (médiathèque, écoles, commerces...). Il s'agit d'un véritable "quartier", dont l'écriture architecturale d'influence nord-américaine tranche avec le style local.

[Notice](#) dans l'étude "Toulon-Provence-Méditerranée, ensembles et résidences de la période 1945-1975"

- Source : Claudine Bron, Jean-Charles Bruno, Jade Morelli (chargés de l'étude "[Toulon Provence Méditerranée, ensembles et résidences 1945-1975](#)").